

Trophées « Emploi public et handicap » : Le conseil départemental récompensé pour sa charte handicap inter-collectivités

Présents à Blois le 5 mars dernier, les représentants du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) ont dressé un bilan des dernières avancées en matière d'inclusion et dévoilé les lauréats des Trophées « Emploi public et handicap ». Ces derniers récompensent les employeurs publics ayant développé des initiatives remarquables en faveur de l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap. Vainqueur du prix « Coup de cœur du public », le conseil départemental a vu son projet de co-construction d'une charte handicap inter-collectivités distingué.

En 2024, à l'occasion de la Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées (SEEPH), près de trois cents cadres du département, de la ville de Blois, d'Agglopolys et du centre intercommunal d'action social (CIAS) se sont réunis pour un séminaire interactif de sensibilisation au handicap à l'initiative du service Prévention et santé au travail du conseil départemental de Loir-et-Cher. Parmi les ateliers participatifs proposés, celui concernant la rédaction d'une « charte d'accueil handicap ». Objectif : impliquer les encadrants et, surtout, concevoir, pour les quatre collectivités, un outil de référence opérationnel commun, à partir des pratiques de terrain.

Quatre collectivités, un projet commun

Ainsi, une « charte d'accueil handicap » commune aux quatre collectivités installées à Blois a été conçue afin de faciliter l'intégration durable des agents en situation de handicap. Sept piliers ont été identifiés :

- **L'intégration facilitée**, en préparant l'équipe aux difficultés rencontrées et en adaptant l'organisation du service pour que chacun trouve sa place ;
- **La bienveillance**, en accueillant l'agent sans jugement, avec respect et en étant à l'écoute ;
- **L'identification des besoins**, en échangeant avec l'agent sur ses missions et en ciblant avec lui ses éventuels besoins pour une prise de poste dans les meilleures conditions possibles ;
- **L'adaptation de l'environnement**, en veillant à ce que l'environnement de travail de l'agent soit adapté, notamment grâce à des aménagements liés à des préconisations médicales ou une reconnaissance RQTH ;
- **La solidarité et le respect**, en encourageant une dynamique de solidarité au sein de l'équipe, tout en respectant l'autonomie et l'individualité de chacun ;
- **Le management équitable**, sans discrimination et avec équité ;
- **La sensibilisation inclusive**, en encourageant la participation de tous aux actions de sensibilisation sur le handicap.

Diffusée via les outils de communication interne des quatre collectivités, cette charte est depuis utilisée comme un support managérial concret pour faciliter l'intégration durable des agents en situation de handicap.

À noter que les lauréats de cette étape régionale en Centre-Val de Loire participeront automatiquement à la finale nationale des « Trophées des Trophées », prévue à Paris le 2 juillet 2026.